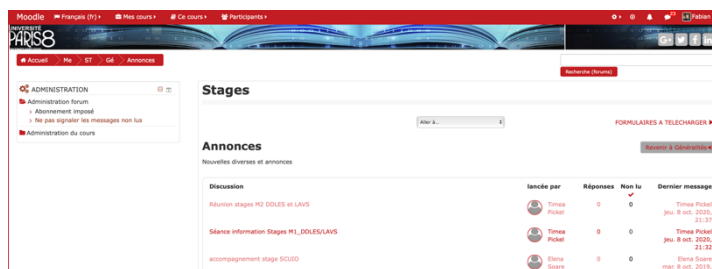


Université Paris 8 UFR SDL
Master Sciences du Langage
ETAPES POUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS DE STAGE
Elles prendront effet à partir du lundi 29 mars 2021

L'étudiant.e trouve un stage qui convient à ses objectifs de recherche/formation (sauf ILSF/F). Pour cela, il lui est conseillé de regarder régulièrement les offres sur Moodle 'Stages' (pas besoin de clé d'inscription)



Première étape (sauf ILSF/F): L'étudiant.e contacte son.sa encadrant.e de mémoire qui donne son accord sur le stage pressenti



Deuxième étape : L'étudiant.e contacte la responsable des stages pour obtenir sa signature, laquelle doit figurer dans l'espace **enseignant référent** de la convention :

- Elena Soare (LAVS)
- Timea Kàdas Pickel (DDLES)
- Florence Encrevé (ILSF)

Dans le contexte sanitaire actuel, les signatures électroniques (PDF) sont VALIDES

Mettre en copie l'encadrant(e) de mémoire dans le mail au moment de contacter la responsable des stages

Troisième étape : L'étudiant.e envoie la convention signée par la responsable des stages à l'organisme d'accueil pour signature. Deux personnes doivent signer ce document aux espaces qui correspondent :

- le tuteur de stage de l'organisme d'accueil
- le représentant de l'organisme d'accueil

Quatrième étape : L'étudiant.e récupère la convention signée par l'organisme d'accueil et contacte la **responsable administrative de l'UFR SDL Marie-Line Chemin** à l'adresse : ufr.sdl@univ-paris8.fr, pour signature finale de Paris 8. Cette signature doit figurer dans l'espace **représentant de l'établissement**.

Cinquième étape : L'étudiant.e récupère la convention signée par toutes les personnes concernées et la transmet pour archivage à la responsable des stages concernée :

- Elena Soare (LAVS)
- Timea Kàdas Pickel (DDLES)
- Florence Encrevé (ILSF)

NB : La signature de l'encadrant.e du mémoire n'est pas nécessaire dans la convention.